ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Ski

Question écrite n° 10907

Texte de la question

M. Jean Marsaudon appelle l'attention de Mme le ministre de la jeunesse et des sports sur la multiplication des accidents sur les pistes de ski. En effet, chaque annee, pres de 115 000 accidents, parfois mortels, se produisent sur les pistes francaises. Il en resulte essentiellement des fractures mais aussi des traumatismes craniens dont les victimes sont tres souvent des enfants. Cette situation s'explique par le manque de signalisation sur les pistes et par l'imprudence des skieurs qui ne maitrisent pas toujours leur vitesse. Face a cette escalade du nombre et de la gravite des blessures, il lui semble indispensable d'adopter des mesures pour accroitre la securite sur les pistes de ski. Plusieurs suggestions ont deja ete faites en ce sens (amenagement d'une signaletique sur les pistes, port du casque pour les jeunes enfants, patrouilles de securite) mais rien n'a encore ete concretise. Il devient pourtant urgent de reagir. Il lui demande donc les mesures qu'elle compte prendre pour enrayer la triste progression du nombre des accidents de ski.

Texte de la réponse

Au moment ou les stations francaises de sports d'hiver accueillaient les premieres vagues de pratiquants de ski, le ministere de la jeunesse et des sports a tenu a etre present aux cotes des elus et des professionnels de la montagne qui oeuvrent depuis longtemps dans le domaine de la securite des usagers des pistes de ski. C'est ainsi qu'apres avoir nomme un charge de mission a la securite, le ministere de la jeunesse et des sports a ete a l'origine d'une importante campagne d'information lors des departs en vacances de Noel, de fevrier et de Paques. Cette campagne a recu le concours du ministere de l'interieur et de l'amenagement du territoire (direction de la societe civile) et du ministere des finances (direction generale de la concurrence, de le consommation et de la repression des fraudes). Elle presente les dix regles de comportement du skieur adoptees par la federation internationale de ski et auxquelles se referent les tribunaux lorsqu'ils sont saisis par les victimes. Le reseau des autoroutes et la direction regionale Rhone-Alpes de la S.N.C.F. ont contribue a cette action en distribuant un depliant d'information aux peages d'autoroutes et dans certaines gares. Enfin, les services deconcentres des trois ministeres participent a la diffusion de ces depliants aupres des usagers. C'est l'une des actions engagees par le ministere de la jeunesse et des sports dans le domaine de la prevention des accidents de ski. Celle-ci permettra notamment de sensibiliser a la securite et de responsabiliser les pratiquants individuels qui evoluent en dehors de toute structure d'enseignement et qui sont a l'origine de la plupart des accidents. Avant de decider de reconduire ou non une telle campagne et de prevoir eventuellement des modalites differentes, il est necessaire d'en evaluer l'impact sur les usagers. Ce bilan programme sera etabli a la fin des vacances de printemps avec l'ensemble de nos partenaires. Des l'etablissement de ce bilan, sera engagee la preparation des prochaines operations de mise en securite en vue des saisons 1994-1995. Enfin, des initiatives locales telles que celle de la prefecture de Haute-Savoie qui a lance une operation Skiez casque« realisee avec le soutien des medecins de montagne et a l'aide d'un financement europeen ainsi que celle de la direction departementale de la concurrence, de la consommation et de la repression des fraudes de l'Isere qui a organise un colloque sur le theme de la securite sur les pistes de ski, ont complete, dans le domaine de la securite, la campagne nationale. Le ministere de la jeunesse et des sports dispose par ailleurs de pouvoirs de

police renforces depuis la modification intervenue en 1992 de la loi du 16 juillet 1984 relative a l'organisation et a la promotion des activites physiques et sportives et qui s'exerce notamment dans le domaine du controle des etablissements qui organisent des activites physiques ou sportives et dans celui de la qualification des personnes qui enseignent contre remuneration de telles activites. Cet ensemble de mesures s'inscrit donc dans un dispositif plus vaste qui conjugue les efforts de tous (Etat, elus et professionnels) pour prevenir les accidents en montagne.

Données clés

Auteur : M. Marsaudon Jean
Circonscription : - RPR
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 10907
Rubrique : Sports
Ministère interrogé : jeunesse et sports
Ministère attributaire : jeunesse et sports

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 7 février 1994, page 579
Réponse publiée le : 13 juin 1994, page 3026